

Construction de la Patinoire La Fayette à Planoise - Approbation du bilan définitif de l'opération

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal, après plusieurs délibérations prises au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet, a approuvé lors de sa séance du 15 mai 1995, sur l'avis favorable de la Commission du Budget, le pré-bilan de clôture de l'opération de construction de la Patinoire La Fayette.

La Société d'Equipement du Département du Doubs (SEDD) a établi le bilan définitif de l'opération. Il en découle le tableau ci-après décomposé en grands chapitres et reprenant les éléments du pré-bilan dont il est question ci-dessus en comparaison aux éléments du bilan proprement dits :

Chapitres	Etudes préalables Piscine-Patinoire en valeur HT	Bilan Patinoire au 01/02/95 en valeur HT	Bilan définitif en valeur HT	Bilan définitif en valeur TTC
Terrains, acquisitions	0,00	1 218,00	1 218,00	1 444,55
Chauffage urbain	0,00	488 451,00	488 450,51	579 302,30
Etudes	3 024 350,00	2 267 475,00	5 453 704,52	6 489 967,46
Assurances	0,00	192 720,00	697 082,65	700 244,65
Travaux Patinoire	531 535,00	31 464 675,00	31 964 221,82	37 977 536,25
Equipements divers	0,00	1 005 862,00	993 531,60	1 180 621,87
Frais de société SEDD	98 829,00	1 220 388,00	1 253 216,99	1 486 315,35
Charges de gestion et divers	71 540,00	49 118,00	120 658,68	142 458,38
Travaux supplémentaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Imprévus	0,00	50 000,00	0,00	0,00
Actualisation, frais financiers	0,00	730 230,00	112 574,19	112 574,19
Sous-totaux HT	3 726 254,00	37 470 137,00		
<i>Sous-totaux</i>		<i>41 196 391,00</i>	<i>41 084 658,96</i>	<i>48 670 465,00</i>
Frais suite à sinistres				387 476,14
Total TTC des dépenses engagées				49 057 941,14
Remboursement de sinistres perçus				- 250 711,82
Produits financiers				- 57 309,88
Remboursement par des tiers				- 23 900,00
Total TTC des dépenses à la charge de la Ville				48 726 019,44
Remboursement sur sinistre à venir (provision)				- 86 725,41
Bilan définitif fixé à 48 639 294,03 F				

Les dépenses de la Ville de Besançon engagées directement s'élèvent à un montant de près de 1 768 000,00 F toutes taxes comprises. Certaines dépenses de dotation dans le cadre du premier équipement restent à réaliser, dépenses limitées au crédit en place et déjà prises en compte dans le montant ci-dessus.

Ce dossier a été soumis à la Commission de Contrôle des sociétés liées à la Ville.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le bilan définitif de l'opération de construction de la Patinoire La Fayette.

- délivrer quitus à la SEDD au vu du bilan présenté,

- résilier la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEDD, à l'issue de la phase de construction de la patinoire et du hall d'accueil, sans indemnités, conformément à l'article 5 de l'avenant n° 1 de la convention,

- inscrire en recettes au budget supplémentaire de l'exercice courant les paiements qui seront effectués par la SEDD au titre des remboursements relatifs aux sinistres, sur la ligne budgétaire 903.59/232.86004. 33000.

M. LE MAIRE : Il n'a pas été indiqué les subventions que nous avons obtenues, est-ce que le service financier pourrait de mémoire nous dire ce qui a été obtenu sur ces 49 MF de la patinoire, ce serait intéressant à savoir ? C'était à l'époque du plan Bergelin. Pour les plus jeunes Conseillers, M. BERGELIN était Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Etat, Région, Département, on me dit que cela représente à peu près 5 MF, soit 10 %, vous avez donc une idée de grandeur.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.